



# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Pour un milieu scolaire sain, sécuritaire et bienveillant

## À notre école

Les situations de violence et d'intimidation ne doivent pas être tolérées. Le rôle de chaque personne est de prévenir l'intimidation, de la dénoncer, d'assurer la confidentialité des plaintes et des renseignements, d'agir lorsqu'un cas est signalé par un élève ou un membre du personnel et finalement de soutenir les élèves qui vivent une situation d'intimidation, en tant que victime ou témoin.

## Nos priorités

Notre priorité pour l'année scolaire 2022-2023 est de mettre en place un plan de lutte contre la violence et l'intimidation qui aura pour but de diminuer les comportements d'agressivité en optimisant les moyens de prévention.

## Comment?

Pour réussir notre mission, l'école offre différents ateliers de gestion des émotions et de développement des habiletés sociales. La prévention faite aux élèves par l'entremise de divers projets favorisera un climat positif qui mettra en lumière nos valeurs telles que **L'OUVERTURE, L'APPARTENANCE et le RESPECT.**

## Nos outils de prévention

- Moozoom
- Météo intérieure
- La loi et moi
- Éducation à la sexualité
- Cartes du bon citoyen
- Récréations supervisées

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde »

Nelson Mandela

## Notre mission

Favoriser la réussite de chacun en étant une personne signifiante.

## Notre vision

Vivre dans une école accueillante, bienveillante et réconfortante où chacun trouve sa couleur.

## Nos moyens

Accepter chaque personne et voir la beauté de chacun dans son unicité.

Développer des relations positives empreintes d'encouragement et de valorisation.

Saluer, écouter, accepter et encourager nos élèves et nos collègues.



## Protocole lors d'événements d'intimidation ou de violence



### Intimidation et Violence

#### Interventions auprès des intimidateurs ou des agresseurs :

- Application du système d'encadrement de l'école;
- Geste de réparation envers la/les victime(s);
- Communication aux parents et signature du billet d'écart de conduite majeur;
- Sollicitation des professionnels de l'école (psychoéducateur, psychologue) ou des partenaires externes au besoin.

Diverses sanctions sont prévues pour l'intimidateur ou l'agresseur selon la gravité et la fréquence des comportements :

- Perte de récréations;
- Accueils supervisés/récréations supervisées;
- Appel aux parents;
- Rencontre avec la direction;
- Suspension interne;
- Suspension externe.

Chaque situation d'intimidation ou de violence est analysée attentivement par notre équipe afin de s'assurer de répondre aux besoins de l'élève et de lui offrir un soutien nécessaire afin que ses comportements inadaptés cessent.

#### Interventions auprès des victimes et des témoins:

- Établir un sentiment de sécurité;
- Rassurer et informer que des actions seront prises pour mettre fin à la situation et que des mesures de sécurité seront mises en place;
- Appel aux parents afin de les informer de la situation;
- Suivi post intervention auprès des victimes par les intervenants afin de s'assurer du retour de leur sentiment de bien-être et de sécurité à l'école. Ils s'assureront également que les gestes d'intimidation ou de violence ont cessé;
- Sollicitation des professionnels de l'école (psychoéducateur, psychologue) ou des partenaires externes au besoin.

**Pour que les situations de violence et d'intimidation cessent, il est important de dénoncer**

**Par téléphone au (418) 547-2189**

- Karine Thibeault, directrice
- Lisa Claveau, directrice adjointe
- Vanessa Duchesne, TES école

**À ton enseignante**

Lors du signalement d'une situation d'intimidation ou de violence, plusieurs actions sont posées par les intervenants de l'école.

#### Actions posées en tout temps :

- Arrêt d'agir immédiat;
- Rencontre des élèves impliqués et des élèves témoins individuellement afin de recueillir les faits et de déterminer si l'événement est un conflit, de l'intimidation ou de la violence (voir les définitions).

### Conflit

Lorsqu'il s'agit d'un conflit, les étapes suivantes sont appliquées :

- Processus de résolution de conflit auprès des élèves impliqués;
- Application du système d'encadrement de l'école;
- Communication aux parents au besoin.

